

Inondations du Rhône

Développer la mémoire du risque
Sensibiliser les publics



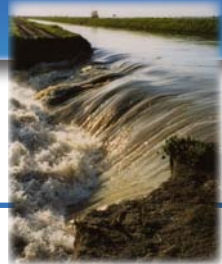
CNR

CG 30

CG 30

PLAN RHÔNE - Appel à projets





**PROGRAMME OPÉRATIONNEL PLURIRÉGIONAL
FEDER PLAN RHÔNE
ACCOMPAGNEMENT DU VOLET INONDATIONS 2007 - 2013**

**Appel à projets relatif au développement
de la mémoire du risque d'inondation du Rhône
et à la sensibilisation du public rhodanien**

Mesure 16 du document de mise en œuvre POP FEDER

Le Rhône a été fortement aménagé par l'homme au cours des dernières décennies mais les inondations de 2002 et 2003 rappellent qu'un événement catastrophique reste toujours possible.

Dans un contexte d'évolution des modes de vie et de flux migratoires importants, il est primordial d'informer l'ensemble des citoyens, des enfants aux adultes, des élus et des acteurs de l'aménagement, et de renforcer la « conscience du risque » afin de réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et des activités.

L'Etat ou les collectivités locales ne réussiront pas seuls à maîtriser les conséquences des événements liés aux risques majeurs.

Les citoyens doivent également s'approprier les connaissances technico-scientifiques pour mettre en œuvre des actions de prévention à leur échelle.

Pour cela, les démarches institutionnelles développées sous la responsabilité de l'Etat ou des maires existent (dossier départemental des risques majeurs, document d'information communal sur les risques majeurs, affichage municipal des risques et des consignes, installation de repères de plus hautes eaux connues...). Toutefois, ces documents réglementaires semblent avoir des effets limités sur l'évolution des comportements.

En effet, le sondage BVA de février 2006 réalisé auprès de 3807 habitants des zones inondables du Rhône¹ a montré la forte attente des populations rhodaniennes sur une meilleure information. Cette demande a été également confirmée par l'enquête qualitative conduite par la Maison du Fleuve Rhône, en 2007, sur l'appréhension fine de l'expérience personnelle des riverains, des moteurs de conscientisation et de l'inscription dans un territoire et les réseaux de sociabilité.

Ces travaux révèlent le rapport ambivalent que chacun entretient avec le risque, pris entre peur et déni du danger, entre mémoire et oubli de la catastrophe. Les habitants doivent en effet concilier des injonctions contradictoires, à savoir reconnaître que leur lieu de vie est dangereux et continuer à vivre dans des conditions morales acceptables.

¹ Plaquette téléchargeable sur : http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/include/publi/pdf/PerceptRisque_RiverRhone.pdf



CC BY

Dès lors, les actions de communication descendante qui reposent sur la diffusion de messages univoques par les gestionnaires se heurtent souvent à un faible intérêt des populations.

Par conséquent, cet appel à projets tend à explorer des voies nouvelles de sensibilisation des populations au risque d'inondation en recourant à des supports sensibles qui permettent de donner à voir le danger sans asséner un discours. Plus précisément, il apparaît nécessaire de développer des approches qui privilégient la pluralité des propos et intègrent les savoirs vernaculaires, les pratiques locales, etc...

Pour ce faire, la DIREN a déjà financé un travail exploratoire sur la mémoire des inondations du Rhône aval survenues en décembre 2003. Ce travail exploratoire est le fruit de l'association d'un historien et d'un réalisateur cinématographique. A travers la réalisation d'un film d'une durée 1 h 15, c'est toute une démarche de collecte, de sauvegarde mais aussi de diffusion sur la perception du risque et le vécu de la catastrophe qui a été testée à l'échelle d'un territoire.

CADRE DE L'APPEL À PROJETS

Le territoire rhodanien fait l'objet d'un projet de développement durable : le Plan Rhône. Ce plan vise à concilier la prévention des inondations et les pressions d'un développement urbain et des activités humaines en zone inondable, à préserver ses richesses environnementales et améliorer le cadre de vie des habitants et enfin à assurer un développement économique de long terme en s'appuyant notamment sur la promotion d'une culture rhodanienne. Il s'appuie sur un partenariat fort entre l'Etat, les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Bourgogne et Franche-Comté, le comité de bassin et la Compagnie Nationale du Rhône. Son financement est assuré sur la période 2007-2013 dans le cadre du contrat de projets interrégional Plan Rhône (CPIER) avec un très fort engagement des partenaires sur la prévention des inondations. Un peu plus de 80 M€ sont consacrés à cet objectif auxquels s'ajoutent des financements européens (programme opérationnel plurirégional - FEDER 2007-2013, à hauteur de 33,8 M€). Une des priorités de ces programmes financiers porte sur un axe important intitulé 'savoir mieux vivre avec le risque', qui bénéficie d'un engagement global de 30 M€, dans le cadre duquel cet appel à projets est lancé. En fonction des résultats de cet appel à projets, celui-ci pourra être renouvelé à partir de 2009.



CC 30

Objectifs

Orientations privilégiées

Cet appel à projets vise à développer, en direction des populations qui fréquentent ces territoires rhodaniens inondables, des actions concrètes relatives au développement de la mémoire du risque d'inondation du Rhône et à la sensibilisation du public. Ces actions seront complémentaires aux démarches institutionnelles comme les projets menés par l'Éducation Nationale pour les scolaires, ou les démarches catégorielles conduites dans le cadre du volet « Inondations » du Plan Rhône sur la réduction des vulnérabilités (agricoles, des réseaux, des établissements recevant du public, des entreprises, de l'habitat, etc.) ou encore, l'opération de « Sentiers de découverte du risque inondation le long du Rhône ».

L'appel à projets encourage les propositions qui articulent un travail de terrain (collecte de données, analyse territoriale, appréhension de l'espace...) et une production concrète qui soit accessible et compréhensible par le grand public. Ces deux axes peuvent comprendre des manifestations événementielles au niveau local qui font partie intégrante de l'objectif de sensibilisation. A titre d'exemple, les propositions peuvent reposer sur des démarches de photo-reportage, de documentaire audiovisuel, de création artistique et plastique dans des espaces publics, et peuvent s'appuyer sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication....

Les projets pourront notamment s'inscrire dans un ou plusieurs des thèmes suivants. Ils proposeront également des pistes et des moyens pour valoriser et pérenniser ces actions dans le temps.



CC 30

1. Mémoire et oubli

Les projets pourront interroger la mémoire du risque (notamment pour les crues historiques du Rhône) et l'oubli parfois nécessaire de la catastrophe en développant des démarches innovantes de collecte de données et de témoignages, de mise en valeur de ces archives orales, écrites, architecturales ou paysagères, de pérennisation et de l'inscription au niveau local de l'histoire du risque d'inondation. Les projets pourront également s'appuyer sur les patrimoines liés au fleuve pour interroger de manière plus large les relations du territoire avec l'eau dont le risque lié à l'inondation devra rester la dimension principale.

2. Le fleuve aménagé inaccessible

La plus grande partie du Rhône a été l'objet d'aménagements de grande ampleur au cours des 19^{ème} et 20^{ème} siècles pour chenaliser le fleuve pour les besoins de la navigation et en exploiter le potentiel hydroélectrique. La réalisation de dix-huit barrages et de plusieurs centaines de kilomètres de digues de grande taille a artificialisé le lit du Rhône. Le comportement du fleuve n'est plus observable aussi facilement qu'auparavant et les populations projettent parfois de nombreux griefs sur les aménagements dont le fonctionnement reste complexe. Les projets pourront ainsi proposer d'ouvrir la « boîte noire » technique du Rhône en donnant à voir une dimension qui n'est aujourd'hui connue que par les seuls techniciens.

3. Imaginer la crue

Les démarches réglementaires de prévention reposent sur les niveaux d'eau que peuvent provoquer des crues importantes. Les projets pourront proposer des interventions dans l'espace public pour donner à voir et à ressentir aux populations cette possible présence de l'eau, l'importance de la hauteur de la crue, l'étendue de son occupation.



CC 30

Modalités pratiques

Cet appel à projets sera mis en ligne sur les sites internet www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr et www.fleuverhone.com

L'information pourra être relayée par les partenaires, différents sites spécialisés ou de structures locales le désirant.

Pour tous renseignements contacter la mission Rhône
Aurélie Roy : 04 37 48 36 09

Dépôt et sélection des dossiers

Les dossiers seront déposés auprès de la DIREN Rhône Alpes en une version papier et une version électronique avant le 15 mai 2008.

DIREN Rhône-Alpes / Mission Rhône
208 bis, rue Garibaldi
69422 Lyon cedex 03

equipe.rhone@rhone-alpes.ecologie.gouv.fr

Les dossiers seront examinés par un jury formé d'un représentant de chacun des partenaires financiers du Plan Rhône (conseils régionaux Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Compagnie Nationale du Rhône, Agence de l'Eau, Etat : DIREN Rhône-Alpes), un représentant d'un conseil général riverain et de deux personnes extérieures qualifiées.

Une audition des porteurs de projets pourra être organisée après une première sélection des dossiers.

3 mars 2008	Lancement de l'appel à projets
15 mai 2008	Date limite de dépôt des projets
Fin mai 2008	Sélection des projets par le jury
Fin mai 2008	Dépôt des compléments aux dossiers retenus en vue de leur instruction auprès de chaque financeur
mi juin – mi juillet 2008	Délibération des instances financières du Plan Rhône (CTTI et CPI)
Automne 2008	Démarrage des projets financés



Critères de sélection des projets :

- adéquation des objectifs du projet avec les orientations privilégiées
- qualité et pertinence du projet, réalisme du budget prévisionnel
- diversité des projets (formes et territoires concernés)
- perspectives de pérennisation de l'action
- estimation du public visé et des impacts attendus

Les projets retenus seront alors soumis aux partenaires du Plan Rhône en vue de leur instruction pour un financement au titre du volet « Inondations ». Les dossiers de demande de subvention seront examinés en Comité Technique Thématique Interrégional Plan Rhône (CTTI) volet « Inondations » puis validés au Comité de Programmation Interrégional Plan Rhône (CPI).

La soumission d'un dossier engage le porteur de projets à respecter les droits d'utilisation et de propriétés des résultats précisés en fin de document.

Les porteurs de projets peuvent être notamment des associations, des entreprises, des collectivités publiques, des professions libérales, des organismes de recherche ou leur groupement, une chambre consulaire, des établissements publics

La durée maximale de réalisation des projets proposés est de deux ans.

Aides allouées aux projets

Financement :

Les projets retenus bénéficieront d'une participation financière globale pouvant aller jusqu'à 80% du montant de chaque projet retenu (HT ou TTC selon que le porteur de projet récupère ou non la TVA)..

Seront prises en compte les dépenses directement liées à la réalisation du projet.

Soutien et valorisation :

Les projets retenus bénéficieront d'un appui spécifique par la mission Rhône et les partenaires du volet inondations à travers la mise en réseau des projets et l'accès à l'information. Un travail spécifique de valorisation des projets sera également réalisé.

Les dossiers comprendront :

1. une présentation détaillée et argumentée du projet ;
2. le calendrier de réalisation ;
3. la présentation de l'équipe : intervenants, compétences, références
4. le budget prévisionnel (investissement / fonctionnement) qui peut être pluriannuel ;
5. la justification d'un autofinancement d'au moins 20% ;
6. le descriptif de la promotion (diffusion, communication, etc.) du projet ;
7. des propositions relatives à l'évaluation du projet notamment en ce qui concerne les résultats sur le public visé, la participation, l'adéquation avec la demande, l'impact sur l'évolution des comportements, les points positifs et les points à améliorer.

Les dossiers retenus par le jury seront complétés par les pièces suivantes pour l'instruction des subventions :

- pour les associations : un dossier COSA (complété éventuellement pour les financeurs autres que l'Etat)
- pour les autres porteurs de projets : cf. « Guide de mise en œuvre du CPIER – volet inondations »²

et déposés auprès de chaque financeur (pour l'Etat : DIREN RA).

² Les procédures relatives au volet « Inondations » sont décrites dans le guide de mise en œuvre :

http://www.rdbbrmc-travaux.com/spge/site_v2/IMG/Guide%20des%20VADEMECUM%20du%20CPIERjuin.pdf

Ressources

Les porteurs de projets pourront s'appuyer sur les documents suivants, disponibles sur le site internet de la DIREN Rhône-Alpes, pour construire leur proposition :

Documents généraux :

- Le Plan Rhône, projet de développement durable
- Contrat de projet interrégional Plan Rhône 2007-2013

Perception du risque par les riverains du Rhône :

- résultats du sondage réalisé par BVa pour la DIREN Rhône-Alpes (plaquette et document de présentation)
- résultats d'enquêtes qualitatives réalisées par la Maison du fleuve Rhône pour la DIREN Rhône-Alpes

Les dossiers et documents présentés lors des comités territoriaux de concertation (voir les documents sur le site internet) apportent également un éclairage sur des sujets majeurs concernant les inondations du Rhône.

Engagement concernant la Propriété intellectuelle et les droits d'utilisation

Les principes déclinés ci-dessous feront l'objet d'une convention spécifique avec chaque porteur de projet retenu, conformément à l'article L 131-3 du Code de la propriété intellectuelle.

Les dispositions prévues n'emportent pas transfert de la propriété des données et productions qui restent celle des porteurs de projets. Elles organisent la cession des droits patrimoniaux attachés à ces éléments en vue de permettre leur réutilisation par les partenaires du volet inondations dans le cadre de leurs missions sur la prévention des inondations, dénommés ci-après les bénéficiaires.

En vue de valoriser dans le long terme les réalisations issues du présent appel à projets dans le cadre de la mise en œuvre du volet inondations du Plan Rhône, les conditions de mise à disposition, de réutilisation et de diffusion des données et productions sont ainsi définis :

- les droits d'utilisation sont cédés aux bénéficiaires selon les modalités suivantes : droit de reproduction en autant d'exemplaires que nécessaire, par tous moyens, sur supports de toute nature connus actuellement ou non connus, droit

d'utilisation, publication, représentation et diffusion par tous procédés actuels ou futurs

- les bénéficiaires disposent des droits cédés pour les durées légales fixées par le Code de la propriété intellectuelle.
- la cession des droits d'utilisation sur les éléments mentionnés plus haut s'effectue, à l'égard de personnes morales de droit public concourant à l'accomplissement de mission d'intérêt général, à titre gratuit
- les porteurs de projets devront s'assurer qu'ils disposent de tous les droits permettant de prendre le présent engagement et déclarent que rien en conséquence ne s'oppose à la cession des droits au profit des bénéficiaires. Dans le cas contraire ils en supporteront l'entière responsabilité.
- les bénéficiaires s'engagent à respecter les droits des porteurs de projets. Ils s'engagent à ne pas dénaturer les données et à les utiliser à bon escient. Ils s'engagent également à faire figurer le nom du (des) auteur(s).